

Héloïse GRENEZ, Marie-Aude LEFER

L'écriture inclusive en traduction : enquête sur les pratiques de traduction inclusive en Belgique francophone

Héloïse Grenez

UCLouvain

heloise.grenez@hotmail.be

Marie-Aude Lefer

UCLouvain

marie-aude.lefer@uclouvain.be

Résumé

L'écriture inclusive est au cœur de nombreux débats sociétaux et linguistiques, en particulier dans la sphère francophone. Cependant, peu d'études en traductologie empirique se sont penchées sur la question. Dans cet article, consacré à l'écriture inclusive liée au genre, au handicap et à l'origine ethnique en traduction, nous dressons un état des lieux exploratoire des pratiques inclusives parmi les traductrices et les traducteurs belges salariés et indépendants dont la langue cible est le français. Nous présentons les résultats d'une enquête, diffusée au printemps 2023, qui a permis de recueillir 88 réponses.

Abstract

Inclusive writing is at the heart of numerous societal and linguistic debates, particularly within the French-speaking world. However, empirical research in translation studies has rarely addressed this issue. This article examines inclusive writing in translation, specifically concerning gender, disability, and ethnic origin. It provides an exploratory overview of inclusive practices among Belgian translators – both salaried and freelance – who work with French as their target language. The study is based on the results of a survey conducted in the spring of 2023, which gathered 88 responses.

1. Introduction : l'écriture inclusive en Belgique francophone

En Belgique francophone, un premier décret sur la féminisation des noms de métier a été adopté en 1993. Celui-ci a été remplacé en octobre 2021 par un nouveau décret visant à renforcer la féminisation des noms de métier, de fonction, de grade ou de titre, et à promouvoir les pratiques non discriminatoires en matière de genre dans les communications officielles et formelles. Dans ce contexte, le Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques a publié en 2024 un guide de 96 pages intitulé *Quand dire, c'est inclure : pour une communication officielle et formelle non discriminatoire quant au genre* (voir SIMON et VAN RAEMDONCK 2024). Ce document détaillé est complété par un dépliant synthétisant les principales techniques de communication non discriminatoire (Figure 1).^[1]



Figure 1 : Ressources *Quand dire, c'est inclure* (Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques). Source : <https://livre.cfwb.be/index.php?id=127>

Ces deux ressources recensent trois types de techniques pour assurer une communication non discriminatoire en matière de genre : (1) les techniques visant la désignation des femmes, (2) celles destinées à la désignation des groupes mixtes (composés de femmes et d'hommes) et (3) celles relatives aux accords et à l'utilisation des pronoms pour les groupes mixtes. Concernant la désignation des groupes mixtes, le guide présente sept techniques distinctes : (1) les doublets, (2) les doublets abrégés, (3) les termes épïcènes, (4) les termes collectifs, (5) les termes non variables en genre, (6) la forme passive, et (7) l'acception générique de la forme masculine. Chaque technique est illustrée par des exemples et accompagnée d'une description des effets recherchés (visibilisation ou neutralisation), ainsi que des éventuels inconvénients associés, tels que la perte de précision ou l'allongement du texte (voir Figure 2).

Techniques	Exemples	Effets visés	Inconvénients
doublets	les recteurs et les rectrices	visibilisation	allongement du texte
doublets abrégés	les citoyen·ne·s les citoyen·nes	visibilisation	parfois perçu comme clivant ou moins lisible
termes épiciques			
• avec déterminants marqués en genre	le ou la psychologue, un ou une athlète	visibilisation	nécessité de doubler le déterminant
• avec déterminants non marqués en genre ; pronoms épiciques	l'artiste, les Belges ; vous, quiconque	neutralisation	difficulté de gérer les accords (adjectifs, participes passés)
termes collectifs	la population, la police, les équipes	neutralisation	perte de précision, style dépersonnalisé
termes non variables en genre	les victimes, toute personne qui	neutralisation	nombre limité de termes permettant cette technique
forme passive	le vaccin a été administré	neutralisation	style dépersonnalisé
acception générique de la forme masculine	un enseignant, les candidats	neutralisation	invisibilise les femmes

Figure 2 : Sept techniques pour désigner des groupes mixtes comprenant des femmes et des hommes (Source : <https://livre.cfwb.be/index.php?id=127>, brochure *Quand dire, c'est inclure*, p.15)

L'écriture inclusive en matière de genre suscite de vives controverses, souvent centrées sur l'usage du point médian, perçu comme illisible et inutile (voir, à ce propos, VIENNOT 2022, et LIÉNARDY et al. 2023). Par exemple, sur la base d'exemples authentiques glanés dans la presse et sur les réseaux sociaux notamment, DISTER et MOREAU (2024) montrent que l'utilisation du point médian génère divers écarts par rapport aux règles grammaticales communes, avec des dégâts collatéraux, selon les autrices, pour la lisibilité des textes. Un ensemble d'ouvrages collectifs dédiés à l'écriture inclusive en français offre une analyse détaillée des controverses qu'elle suscite (voir, par exemple, les contributions dans RABATEL et ROSIER 2019, MANESSE et SIOUFFI 2019, FAGARD et LE TALLEC 2021). Nous ne pourrions toutefois pas en proposer un aperçu ici, faute de place.

Ces vifs débats sont également particulièrement marqués en Belgique francophone, notamment dans la sphère politique. À titre d'exemple, la déclaration de politique régionale du gouvernement formé en 2024 annonce la suppression de l'écriture inclusive et du point médian dans les textes officiels en Wallonie et en Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB) :

Si la féminisation des noms de métiers et des fonctions constitue une avancée importante, modifier l'écriture dans l'objectif de la rendre plus inclusive, sans tenir compte des règles grammaticales ou orthographiques, complique l'accès à l'information pour les citoyens les plus fragilisés, en particulier dans leurs contacts avec les administrations et complexifie l'apprentissage de la langue française. Par conséquent, les Gouvernements auront comme préoccupation première l'usage dans tous les textes relevant de leur compétence d'un langage compréhensible par tous et respectueux des règles.[2]

Quelques mois plus tard, la ministre de l'Éducation, Valérie Glatigny (parti MR), annonce son intention d'interdire l'usage du point médian dans les écoles.[3] Cette déclaration suscite de nombreuses réactions au sein de la sphère francophone, notamment de la part de l'autrice de l'Inclupédie et traductrice Sophie Hennuy, qui publie un article à ce

sujet sur son blog.[4] Cette prise de position illustre l'implication des traductrices et des traducteurs belges dans les débats sur l'écriture inclusive, aux côtés des linguistes. En témoigne également la création d'une commission 'Inclusivité' au sein de la Chambre Belge des Traducteurs et Interprètes (CBTI), qui rassemble plus de 500 traductaires[5] et interprètes en Belgique.[6]

Plusieurs études empiriques ont été menées en Belgique francophone pour analyser les pratiques d'écriture inclusive, notamment en ce qui concerne la dénomination des candidates lors des élections (DISTER et MOREAU 2021) et la féminisation dans la presse écrite (SIMON et VANHAL 2022). Cependant, à notre connaissance, les usages spécifiques des traductrices et des traducteurs belges demeurent inexplorés. Cette lacune constitue un défi pour l'enseignement de l'écriture inclusive dans les formations en traduction. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre enquête. Dans d'autres régions francophones, de premiers travaux empiriques commencent à éclore. Ainsi, pour la Suisse, ELMIGER et al. (2019) ont mené des entretiens exploratoires à propos du langage non sexiste avec 30 personnes qui travaillent dans l'administration suisse, dont quatre traductaires et trois terminologues. Il en ressort notamment que quatre aspects principaux sont à prendre en compte dans la production de textes administratifs non sexistes (les exigences du public cible, les exigences personnelles, les lignes directrices internes à suivre, et les exigences définies dans les textes régulateurs ; *ibid.*, 145). Dans le cadre d'un mémoire de master, LAMI (2022) a mené une enquête en ligne auprès de traductaires provenant de différentes régions francophones. Parmi les 347 réponses obtenues, Lami a constaté que l'écriture inclusive est loin d'être marginale : près de la moitié a indiqué y recourir de façon régulière. Son étude met également en évidence des variations d'attitude et de pratique selon le pays d'origine de la personne interrogée. Ainsi, elle a constaté que 99,4% des personnes interrogées connaissaient déjà l'existence de l'écriture inclusive liée au genre. Cependant, près d'un quart des traductaires canadiens déclarent le connaître depuis plus de dix ans, contre 16,7% des personnes résidant en Suisse et seulement 7,8% en France.

Dans notre étude, nous retenons une définition large de l'écriture inclusive, qui englobe des dimensions qui dépassent la seule question du genre :

On entend par écriture inclusive (ou rédaction inclusive) un ensemble de principes et de procédés favorisant l'inclusion et le respect de la diversité dans les textes et permettant d'éviter toute forme de discrimination, qu'elle soit fondée sur le sexe, le genre, l'orientation sexuelle, la race, l'origine ethnique, les handicaps ou tout autre facteur identitaire.[7] (Portail linguistique du Canada, 2023)

Malgré une sous-représentation persistante dans les différentes sphères de la société, on estime à environ 1,3 milliard le nombre de personnes en situation de handicap dans le monde.[8] Historiquement, le concept de handicap a été largement associé à diverses connotations négatives dans l'imaginaire collectif (BARNES 2020). Ce n'est que récemment que certaines de ces croyances ont commencé à évoluer, entraînant une adaptation progressive de la terminologie y relative. Dès lors, l'expression « personnes en situation de handicap », aujourd'hui la plus fréquemment employée dans les documents officiels (NATIONS UNIES 2019), a été introduite pour souligner que le handicap ne constitue pas l'unique facette de l'identité des individus concernés. L'adoption par les Nations Unies de la Convention relative aux droits des personnes handicapées (UNCRPD) en 2006[9] a représenté une étape décisive dans la reconnaissance et la promotion de ces droits. De la même manière, suite à la prise de conscience accrue de l'impact du racisme sur la société, la terminologie employée pour décrire l'identité raciale ou ethnique d'une personne a également évolué (FREY et YOUNG 2020), donnant naissance à ce que l'on appelle l'écriture inclusive en matière d'origine ethnique. En termes d'écriture inclusive liée au handicap ou à l'origine ethnique, deux stratégies principales se côtoient. La première consiste à utiliser une terminologie spécifique mettant l'accent sur l'individu plutôt que sur son handicap ou sa couleur de peau, connue sous le nom de « langage centré sur la personne » (par exemple, *une*

personne en situation de handicap plutôt qu'*un handicapé*). La seconde technique consiste à adopter un langage non connoté, impliquant une vigilance particulière pour éviter les termes offensants et garantir la plus grande impartialité possible (par exemple, éviter le verbe *souffrir* pour faire référence à une maladie ou un handicap). Dans la sphère francophone, l'attention accordée à l'écriture inclusive concernant le handicap et l'origine ethnique reste largement inférieure à celle portée aux enjeux liés au genre. Ainsi, pour pallier ce manque, notre enquête porte également sur l'écriture inclusive en matière de handicap et d'origine ethnique.

Notre article est structuré comme suit. La Section 2 est consacrée à la description de l'enquête menée en 2023 auprès de traductrices et de traducteurs belges dont la langue cible est le français. Dans la Section 3, nous exposons et analysons les résultats de cette enquête, en mettant en évidence les tendances observées quant aux pratiques et perceptions des traductrices et des traducteurs professionnels face à l'écriture inclusive. Enfin, la Section 4 propose une synthèse des principaux résultats et amorce une discussion sur leurs implications pour l'enseignement de la traduction.

2. Élaboration et diffusion d'une enquête destinée aux traductrices et aux traducteurs belges dont la langue cible est le français

L'objectif de notre étude est de dresser un premier état des lieux des pratiques en matière d'écriture inclusive parmi des traductaires belges dont la langue cible est le français, en prenant en compte non seulement la dimension du genre, mais aussi celles du handicap et de l'origine ethnique. Afin d'analyser ces pratiques, nous avons conçu un questionnaire structuré autour de trois axes principaux : (1) les connaissances et perceptions des traductaires à l'égard de l'écriture inclusive, (2) leurs usages concrets en traduction, notamment en ce qui concerne les techniques susceptibles d'être le plus fréquemment employées, et (3) la vision des traductaires quant à l'avenir de l'écriture inclusive dans le domaine de la traduction. Ces trois blocs, qui totalisent 20 questions, s'inscrivent dans la continuité de l'étude menée par Lami en 2022. Toutefois, son enquête ne prenait pas en compte les dimensions du handicap ou de l'origine ethnique, et son champ d'investigation dépassait le cadre français pour inclure le Canada, ainsi que, dans une moindre mesure, la Suisse et la Belgique.

L'enquête, rédigée en français et exclusivement destinée aux traductaires belges, a été élaborée avec une attention particulière à la clarté des questions et à leur pertinence à la fois pour la profession et la recherche en traductologie. Elle intégrait cinq types de questions : des choix multiples, des questions fermées (oui/non), d'autres utilisant une échelle d'évaluation ou une échelle de Likert, ainsi que des questions ouvertes permettant aux traductaires de fournir des commentaires plus détaillés dans une zone de texte. Afin d'optimiser la formulation de ces questions, un pré-test a été réalisé auprès de deux traductrices francophones, l'une belge, membre de la CBTI, l'autre, française et formatrice en écriture inclusive. Ce processus de validation a permis d'affiner certaines formulations et de s'assurer que les concepts abordés soient bien compris.

Le questionnaire a été publié au printemps 2023 via la plateforme en ligne LimeSurvey. Sa diffusion a été assurée par plusieurs canaux, notamment grâce au soutien de la CBTI, qui l'a relayé auprès de ses membres, et de Be.Translators, un réseau belge qui regroupe différents services de traduction et d'interprétation de la fonction publique belge. Une invitation a par ailleurs été lancée sur le réseau social professionnel LinkedIn par la seconde autrice de cet article. L'enquête est restée ouverte six semaines, au cours desquelles plusieurs rappels ont été envoyés ou postés sur LinkedIn afin d'encourager la participation. Au total, 88 réponses complètes et valides ont été recueillies.

Le Tableau 1 présente une synthèse des caractéristiques sociodémographiques et professionnelles des participantes et des participants à l'enquête. La majorité sont des femmes. Les répondantes et les répondants se répartissent de manière relativement

équilibrée entre les tranches d'âge 30-39 ans, 40-49 ans et 50-59 ans, tandis que les 20-29 ans et les plus de 60 ans sont moins représentés. Une majorité (65,9%) dispose de plus de 10 ans d'expérience. La profession est majoritairement exercée en *freelance*, bien qu'environ un quart des répondantes et des répondants travaillent au sein d'ONG, d'organisations nationales ou internationales, ou du secteur public belge. Le néerlandais constitue la langue source majoritaire, suivi de l'anglais et, dans une moindre mesure, de l'allemand. Les spécialisations les plus représentées au sein de l'échantillon sont la communication et le marketing, la traduction juridique et jurée, ainsi que la finance et l'économie. Notre échantillon reflète de manière représentative la profession en Belgique francophone, comme en témoigne la comparaison avec les données de profil issues de la dernière enquête de marché réalisée par la CBTI en 2018.^[10] Dans la section suivante, nous présentons les tendances générales qui se dégagent de l'enquête, sans distinction entre les différentes catégories de participantes et participants.

Genre	Femmes : 72,7 % Hommes : 23,9 % Non binaires : 1,1 %
Âge	20-29 : 13,6 % 30-39 : 28,4 % 40-49 : 27,3 % 50-59 : 20,5 % +60 : 6,8 %
Expérience professionnelle	Moins de 5 ans : 19,3 % Entre 5 et 9 ans : 14,8 % Plus de 10 ans : 65,9 %
Statut	Freelance : 63,6 % ONG/organisations nationales ou internationales/service public : 27,3 %
Langue source principale	Néerlandais : 47,7 % Anglais : 35,2 % Allemand : 8 %
Principaux domaines d'expertise	Communication/marketing : 53,4 % Traduction juridique/jurée : 43,2 % Finance/économie : 30,7 %

Tableau 1 : Profil des participantes et participants (n = 88)

3. Résultats de l'enquête

3.1. Connaissances et perceptions des traductaires à l'égard de l'écriture inclusive

Dans un premier temps, nous nous sommes intéressées au degré de connaissance en matière d'écriture inclusive relative au genre, au handicap et à l'origine ethnique. Comme l'illustre la Figure 3, une grande majorité de notre échantillon (73,9%) estime disposer d'une assez bonne connaissance en termes d'écriture inclusive relative au genre, parmi laquelle 20,5% se qualifie même de spécialiste et indique avoir une excellente connaissance en la matière. Il convient également de souligner qu'une seule personne a déclaré ne pas avoir de connaissances sur le sujet, ce qui démontre le niveau de sensibilisation élevé des traductaires à l'égard de l'écriture inclusive relative au genre.

En revanche, la tendance s'inverse en ce qui concerne l'écriture inclusive relative au handicap et à l'origine ethnique. La plupart des personnes interrogées ont en effet jugé leurs connaissances comme inexistantes ou faibles (71,6%). Ce contraste est frappant et pourrait s'expliquer, en partie, par la prédominance de la question du genre dans le traitement politique et médiatique de l'écriture inclusive en Belgique francophone.

Figure 3 : Connaissance de l'échantillon en matière d'écriture inclusive relative au genre, au handicap et à l'origine ethnique (n = 88)

Les personnes interrogées ont ensuite été invitées à évaluer dans quelle mesure elles se considéraient comme favorables ou défavorables à l'écriture inclusive en traduction. En ce qui concerne le genre, les avis sont assez partagés. En effet, on observe une répartition presque équilibrée des réponses entre les différentes catégories proposées, bien que les opinions favorables semblent légèrement prédominantes (52,2% vs 45,5%).

Les résultats récoltés pour l'écriture inclusive en matière de handicap et d'origine ethnique révèlent qu'une majorité de notre échantillon approuve cette pratique (presque 60% pour chaque). Très peu ont exprimé leur opposition face à l'écriture inclusive liée au handicap ou à l'origine ethnique (respectivement 15,9% et 20,5%).

Figure 4 : Opinion des traductaires face à l'écriture inclusive relative au genre, au handicap et à l'origine ethnique (n = 88)

3.3. Opinion des traductaires à propos de certaines controverses liées à l'écriture inclusive

Comme évoqué brièvement ci-dessus (Section 1), l'écriture inclusive est la cible de nombreuses critiques. Qu'elles relèvent de considérations sociales, linguistiques ou spécifiques à la traduction, les controverses existent et peuvent constituer un frein à la diffusion et à la généralisation de cette nouvelle pratique. L'écriture inclusive peut effectivement être perçue comme positive pour la société et comme un moyen de favoriser l'égalité homme/femme, voire d'élargir le « spectre du genre » en incluant également les personnes trans et non binaires. En outre, certaines personnes considèrent également qu'elle pourrait être une façon de lutter contre le racisme et le validisme et ainsi, de réduire les préjugés sur les personnes en situation de handicap ou racisées. D'autres, en revanche, estiment que l'écriture inclusive ne constitue pas une solution efficace et qu'elle relève d'un effet de mode ne méritant pas une attention particulière.

Comme le montre la Figure 5, environ deux tiers de notre échantillon reconnaissent l'utilité de l'écriture inclusive (63,6%) et son impact positif sur la société (62,5%). La même proportion de notre échantillon estime également que l'écriture inclusive liée au handicap et à l'origine ethnique peut être un moyen d'éradiquer certains des préjugés racistes ou validistes qui persistent encore aujourd'hui. Le constat est cependant moins probant en ce qui concerne l'utilité de l'écriture inclusive relative au genre pour promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et élargir le spectre du genre, la moitié des avis exprimés étant négatifs ou neutres.

Figure 5 : Opinion des traductaires face à certaines controverses d'ordre social (n = 88)

Notre échantillon a pu exprimer son ressenti face à certaines controverses linguistiques (Figure 6). Une majorité (60,2%) semble ne pas partager l'opinion de l'Académie française selon laquelle l'écriture inclusive en matière de genre constituerait un « péril mortel » pour la langue. Malgré cette opposition notable, un certain nombre de traductaires (55,7%) reproche à l'écriture inclusive relative au genre un manque de fluidité et de lisibilité. Presque la moitié de notre échantillon (47,7%) considère que le recours à l'écriture inclusive relative au genre n'a pas lieu d'être puisque le masculin générique existe et peut être perçu comme neutre. La dernière controverse linguistique abordée insistait sur la nécessité de cesser de tout complexifier en dénaturant la langue française. Cela ciblait en particulier l'écriture inclusive relative au handicap ou celle liée à l'origine ethnique qui visent à remplacer certains labels discriminants par d'autres plus appropriés. La Figure 6 montre l'opposition des traductaires (40,9%) face à cette prétendue complexité. Néanmoins, beaucoup restent neutres face à cette affirmation (33%), sans doute en raison de leur manque de connaissances sur le sujet.

Figure 6 : Opinion des traductaires face à certaines controverses linguistiques (n = 88)

Pour mieux cerner les perceptions du marché belge de la traduction, nous avons soumis notre échantillon à plusieurs controverses propres à leur secteur d'activité sous la forme d'une liste d'affirmations qu'il devait évaluer selon son degré d'accord avec celles-ci (Figure 7). Il en ressort que près de deux tiers des personnes interrogées (68,2%) sont conscientes du rôle que jouent les traductrices et les traducteurs dans l'évolution de la langue française, et dans une moindre mesure, de leur contribution à une société plus ouverte à la diversité (46,6%). Environ un quart des personnes interrogées (28,4%) ne privilégie pas l'écriture inclusive dans le cadre de la traduction, dans un souci de fidélité au texte source. À l'inverse, près de la moitié de notre échantillon (47,8 %) estime que l'éventuelle infidélité au texte source ne saurait constituer un frein à l'emploi de l'écriture inclusive.

Figure 7 : Opinion des traductaires face à certaines controverses liées au secteur de la traduction (n = 88)

3.2. Usages en traduction

3.2.1. Principaux obstacles

L'une des questions de notre enquête visait à recenser les obstacles à l'écriture inclusive considérés comme les plus préoccupants par notre échantillon. Contrairement à nos attentes, aucun obstacle ne se démarque de manière prédominante. En effet, plusieurs des options proposées apparaissent comme des freins importants (Figure 8).

Figure 8 : Principaux obstacles liés à l'écriture inclusive (nombre de mentions)

Puisque les traductaires avaient la possibilité de sélectionner plusieurs choix pour cette question, les prochaines observations ne seront pas exprimées en pourcentages. Comme le montre la Figure 8, l'utilisation de signes typographiques tels que le point médian ou les parenthèses constitue un obstacle majeur à la généralisation de l'écriture inclusive (n = 42). Étant donné les nombreuses critiques qui pèsent sur le point médian et l'importance cruciale accordée au concept de fluidité en traduction, la tendance qui émerge de nos données n'est pas surprenante. La recherche du terme adéquat (n = 35) ainsi que les considérations grammaticales (n = 33) sont des difficultés supplémentaires auxquelles sont confrontés les traductaires et qui freinent l'utilisation de l'écriture inclusive. Une difficulté supplémentaire qui semble persister chez les traductaires est l'hétérogénéité des lignes directrices existantes en matière d'écriture inclusive (n = 32). Comme l'a souligné GROUSSIN (2019), bien que de nombreux guides d'écriture inclusive existent aujourd'hui pour orienter les locutrices et les locuteurs vers les stratégies les plus adéquates, les approches proposées varient d'un guide à l'autre. ELMIGER (2021) recense ainsi, entre 1985 et 2019, 139 guides traitant du français (voir également ELMIGER 2024). Cette diversité rend difficile pour toute personne souhaitant adopter une écriture plus inclusive de déterminer par où commencer et quelle stratégie privilégier selon le contexte. Plus d'un tiers de notre échantillon (n = 30) déclare percevoir l'écriture inclusive comme une pratique non instinctive qui les oblige à sortir de leur zone de confort. Il convient également de noter que le fait de devoir adapter chaque traduction aux exigences de sa clientèle joue un rôle non négligeable (n = 30). La traduction professionnelle exige le respect de délais souvent contraignants. Le recours à l'écriture inclusive, parfois chronophage, est susceptible de ralentir le processus traductif. Dans notre enquête, environ un quart des personnes interrogées a mentionné le facteur temps comme étant un problème majeur (n = 24).

3.2.2. Fréquence d'utilisation

En ce qui concerne la fréquence d'utilisation de l'écriture inclusive relative au genre, moins de deux tiers de notre échantillon (63,6%) l'emploie régulièrement dans ses traductions. Les résultats présentés dans la Figure 9 nous indiquent également qu'environ un tiers des traductaires y a recours de façon quotidienne (29,5%). On note en revanche la tendance inverse pour ce qui est de l'écriture inclusive liée au handicap et à l'origine ethnique. Étant donné le nombre plus élevé de personnes n'y ayant jamais ou rarement recours (92,1% pour l'écriture inclusive liée au handicap et 89,7% pour celle liée à l'origine ethnique) et une proportion plus faible de personnes l'employant fréquemment dans leurs traductions, les résultats pour ces deux catégories diffèrent drastiquement de ceux obtenus pour le genre. En effet, seul 7,9% de notre échantillon déclare avoir recours fréquemment à l'écriture inclusive en matière de handicap et 10,2% à l'écriture inclusive en matière d'origine ethnique. Il semble donc que ces types d'écriture inclusive ne soient que très peu utilisés dans le secteur de la traduction. On peut supposer que certains domaines de spécialisation des traductaires ne s'y prêtent pas ou peu.

Figure 9 : Fréquence d'utilisation de l'écriture inclusive relative au genre, au handicap et à l'origine ethnique (n = 88)

Quant aux raisons qui incitent les traductaires à faire usage de l'écriture inclusive, elles sont variées et nous montrent l'importance de la clientèle et des consignes de traduction dans la prise de décision pour une approche plus inclusive. Comme l'illustre la Figure 10, une majorité des traductaires n'emploie l'écriture inclusive que dans certains contextes lorsqu'ils et elles le jugent nécessaire (n = 43). Une proportion importante de notre échantillon ne recourt à l'écriture inclusive que parce qu'il s'agit d'une exigence de leur service (n = 26), de leur clientèle ou des consignes reprises dans le mandat de traduction (n = 22). Certaines des personnes interrogées ont également tendance à la suggérer à leur clientèle et à l'employer dans leurs traductions uniquement après avoir convaincu celle-ci de la valeur ajoutée que cela pourrait apporter (n = 17).

Figure 10 : Principales raisons pour lesquelles les traductaires utilisent l'écriture inclusive (nombre de mentions)

Comme le montre la Figure 11, plusieurs facteurs permettent d'expliquer le non-recours à la traduction inclusive. D'une part, l'écriture inclusive ne se prête pas aux types de textes à traduire (n = 57). On peut supposer que ceci concerne majoritairement l'écriture inclusive liée au handicap et à l'origine ethnique. Par ailleurs, pour près de la moitié des traductaires, les raisons évoquées sont l'absence de recommandation ou de conseil émanant de leur service (n = 44). Une personne nous a même précisé que son service interdit formellement l'écriture inclusive. De même, l'absence de demandes de la part de la clientèle est une autre raison notable qui freine l'utilisation de l'écriture inclusive en traduction (n = 43). Une autre raison identifiée est le manque potentiel de fluidité engendré par l'utilisation de l'écriture inclusive dans le texte cible (n = 32). Dans une moindre mesure, on retrouve le manque de confiance des traductaires vis-à-vis des différentes stratégies d'écriture inclusive (n = 20), son inutilité (n = 20), le facteur temps (n = 16), et enfin, la complexité des lignes directrices relatives à l'écriture inclusive (n = 11).

Afin d'identifier les obstacles à l'usage de l'écriture inclusive en matière de handicap et d'origine ethnique, nous avons retenu les répondantes et répondants ayant déclaré recourir exclusivement à l'écriture inclusive en matière de genre, mais jamais (ou rarement) à ces deux autres domaines (n = 46). Il apparaît que la principale difficulté réside dans le fait que la majorité des traductaires (n = 36/46, 78,2%) n'a tout simplement jamais dû faire face à une situation nécessitant ce type de pratique. L'absence de recommandations émanant de leur entreprise (n = 24/46, 52,2%) ou de leur clientèle (n = 20/46, 43,5%) constitue également un facteur explicatif de cette faible utilisation. Enfin, 26,1% de ces personnes (n = 12/46) indique ne pas se sentir suffisamment à l'aise avec l'écriture inclusive en matière de handicap et d'origine ethnique pour l'employer davantage.

Figure 11 : Principales raisons pour lesquelles les traductaires n'utilisent pas l'écriture inclusive (nombre de mentions)

3.2.3. Stratégies privilégiées

Dans le cadre de notre enquête, nous avons cherché à identifier les stratégies que les traductaires seraient le plus susceptibles d'employer dans leur pratique, indépendamment de leur fréquence d'utilisation effective. Les résultats obtenus pour les stratégies d'écriture inclusive relative au genre sont repris dans la Figure 12. Comme on pouvait s'y attendre dans le contexte belge francophone, la féminisation des titres de fonction arrive en tête de ce classement (75%). Ainsi, notre échantillon confirme que la féminisation des titres de fonction est courante et largement acceptée au sein de la communauté francophone belge (cf. DISTER et MOREAU 2021). Vient ensuite le recours aux termes épiciènes (sélectionné par 61,4% de notre échantillon) et aux hyperonymes (53,4%). Les reformulations complètes de phrase et les périphrases sont des approches sélectionnées par environ la moitié de notre échantillon (respectivement 46,6% et 45,5%). Le doublet complet est mentionné par 39,7% de notre échantillon. Les résultats révèlent également que très peu de traductaires sont susceptibles d'utiliser les signes typographiques (12,5%), les accords de proximité (11,4%) ou les néologismes (1,1%). Ceci montre que les stratégies privilégiées par la plupart des traductrices et des traducteurs sont celles qui ne modifient pas ou peu la structure de la langue et qui n'affectent que le niveau lexical. Les stratégies qui permettent de rester proche du texte source ont également tendance à être davantage sollicitées.

Figure 12 : Stratégies d'écriture inclusive relative au genre susceptibles d'être employées (n = 88)

Comme indiqué ci-dessus (Section 1), deux stratégies se côtoient dans l'écriture inclusive relative au handicap et à l'origine ethnique : le langage centré sur la personne et le langage non connoté. Dans nos résultats, il est frappant de constater que ces deux stratégies sont peu susceptibles d'être employées (Figure 13). Ces résultats ne sont en réalité pas surprenants, dans la mesure où ils reflètent approximativement le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir une connaissance limitée du sujet au début de notre enquête. Néanmoins, en l'absence de question ciblée permettant de relier clairement niveau de connaissance et recours aux stratégies d'écriture inclusive, il ne s'agit ici que d'une hypothèse, qu'il conviendra de tester dans des travaux ultérieurs.

Figure 13 : Stratégies d'écriture inclusive relative au handicap et à l'origine ethnique susceptibles d'être employées (n = 88)

3.3. Avenir de l'écriture inclusive dans le domaine de la traduction

Pour environ la moitié de notre échantillon (52,2%), l'écriture inclusive a un avenir dans le domaine de la traduction. En revanche, près d'un tiers considère qu'il ne s'agit que d'un phénomène de mode sans impact durable (voir Figure 14).

Parmi les raisons susceptibles d'encourager une adoption plus large de l'écriture inclusive à l'avenir, les facteurs suivants ont été mentionnés dans notre enquête :

- Une augmentation des demandes émanant de la clientèle, du service de traduction ou de l'entreprise (n = 14) ;
- Des informations plus claires et un renforcement des formations sur le sujet (n = 13) ;
- Une intensification des campagnes de sensibilisation afin d'accroître la visibilité de l'écriture inclusive (n = 4) ;
- Une revalorisation tarifaire (n = 1) ;
- Aucun facteur déterminant : certaines personnes l'utilisent déjà quotidiennement, tandis que d'autres, fermement opposées à cette pratique, affirment que rien ne pourra les amener à changer d'avis (n = 8).

Figure 14 : Opinion des traductaires quant à l'avenir de l'écriture inclusive en traduction (n = 88)

3.4. Autres commentaires

Les commentaires ouverts, proposés à la fin de l'enquête, révèlent pour la plupart une position nuancée, entre reconnaissance des enjeux d'égalité liés à l'écriture inclusive et nécessité de préserver la clarté de la traduction et la fidélité au texte source. Par exemple, plusieurs personnes soulignent les effets négatifs des débats médiatiques sur l'image de l'écriture inclusive, réduite à tort au seul usage du point médian, perçu comme peu lisible :

Les débats dans la presse concernant le point médian ont fait bcp de tort à la cause de l'écriture inclusive. Beaucoup de gens réduisent la question de l'écriture inclusive à ces points médians. De même, certaines personnes ou certains phénomènes linguistiques vont très loin, dans un mode plus radical ou "militant" (notamment par rapport à la néologie), ce qui peut aussi nuire à l'intelligibilité et susciter plus de rupture et d'incompréhension que d'inclusion.

Une majorité de participantes et de participants à notre enquête reconnaît toutefois l'intérêt de formes inclusives alternatives telles que les tournures épiciques, les formes collectives ou la reformulation neutre, à condition de préserver la lisibilité, le sens et la fluidité de la traduction, ainsi que la fidélité au texte source, un critère fondamental au sein de la profession. Par exemple, un participant nous dit ceci :

J'adhère totalement à certains procédés d'écriture inclusive/de neutralisation de la langue, comme l'emploi de formes collectives, le recours à des termes/tournures épiciques, la reformulation de phrases entières pour éviter le recours à des termes masculins, l'emploi

systématique des formes féminines de noms de métier/fonction/grade (...), à condition bien sûr que ces techniques ne dénaturent pas le propos et ne changent pas le sens du message.

Je ne suis pas contre l'utilisation de termes épiciènes, mais il convient de privilégier la lisibilité du texte.

L'écriture inclusive est vue par certaines personnes comme un risque d'exclusion de groupes spécifiques tels que les personnes dyslexiques ou allophones :

Je suis favorable à l'écriture inclusive pour autant qu'elle ne rende pas le texte illisible, et de ce fait, pas inclusif du tout pour les dyslexiques, les allophones, les personnes moins douées pour la lecture... l'excès nuit en tout !

Enfin, certains commentaires sont particulièrement virulents, comme l'attestent les exemples suivants :

Trouvez-vous d'autres combats – y compris dans le domaine du féminisme -, ils ne manquent pas.

L'écriture inclusive est une hérésie de notre époque qui rend les textes absolument illisibles. (...) C'est une bataille menée par une poignée d'étudiants pseudo-bien-pensants menant un combat qui ne les concerne pas, au nom de gens qui s'en foutent. Les universités suivent par jeunisme et peur de mauvaise presse. En deux mots, ridicule et absurde.

Ces types de propos virulents, voire violents, ont été documentés dans d'autres contextes, comme la publication d'un manuel scolaire en écriture inclusive en 2017 (ROSIER 2019).

4. Conclusion

Les résultats de notre enquête suggèrent une division au sein de la profession quant à l'écriture inclusive en matière de genre : dans notre échantillon, près de la moitié des répondantes et des répondants y sont opposés. Pourtant, son usage s'est assez largement implanté, avec près de 65% des traductaires qui l'utilisent régulièrement. La féminisation des titres de fonction ainsi que l'emploi de termes épiciènes et d'hyperonymes figurent parmi les stratégies privilégiées. En revanche, les néologismes, les accords de proximité et les signes typographiques tels que le point médian sont généralement délaissés, ces derniers étant perçus comme des obstacles à la lisibilité des textes traduits. S'agissant de l'écriture inclusive appliquée aux questions de handicap ou d'origine ethnique, les attitudes sont globalement favorables, bien que son usage demeure limité. Enfin, nos résultats indiquent que la transition vers une écriture plus inclusive en traduction est bel et bien engagée : plus de la moitié des participantes et des participants à l'enquête estiment qu'elle s'inscrira durablement dans les pratiques professionnelles. À cet égard, les traductaires insistent sur la nécessité de disposer de lignes directrices claires et soulignent l'influence des attentes de la clientèle.

Ces résultats soulèvent plusieurs enjeux pour l'enseignement de la traduction. D'une part, ils confirment la nécessité d'intégrer une réflexion critique sur l'écriture inclusive dans les formations, afin de sensibiliser les étudiantes et les étudiants aux différentes

techniques disponibles en français, à leurs effets discursifs et leur éventuel caractère clivant ou militant. D'autre part, la diversité des opinions au sein de la profession montre l'importance d'adopter une approche pédagogique nuancée, qui ne se limite pas à des prescriptions normatives, mais qui encourage une prise de décision éclairée en fonction, notamment, du contexte, du mandat de traduction, du domaine de spécialisation, du genre textuel, du public cible et des attentes des clientes et des clients. Enfin, l'évolution des pratiques en matière d'écriture inclusive invite à renforcer le dialogue entre les institutions universitaires, les traductaires et les commanditaires, afin de bien cerner les pratiques les plus récentes et d'adapter la formation en conséquence.

Bibliographie

BARNES, Colin, « Understanding the social model of disability: Past, present and future », in WATSON, Nick, VEHMAS, Simo (dir.), *Routledge Handbook of Disability Studies*, Routledge, 2020, p. 14-32.

CBTI-BKVT, *Translation and Interpreting in Belgium*, 2018. Disponible en ligne : https://www.cbti-bkvt.org/sdm_downloads/fr-nl-en-de-cbti-bkvt-market-survey-report-2018/ (consulté le 25 février 2025).

Conseil de la Langue française, des Langues régionales endogènes et des Politiques linguistiques, *Quand dire, c'est inclure : pour une communication officielle et formelle non discriminatoire quant au genre*, Direction de la Langue française, Fédération Wallonie-Bruxelles, 2024. Disponible en ligne : https://livre.cfwb.be/fileadmin/sites/lali/uploads/Image/Graphisme/Publications_ressources/Collection_Guide/PDF/Quand_dire-brochure-20240422-vf.pdf (consulté le 25 février 2025).

14-120-2021, *Décret relatif au renforcement de la féminisation des noms de métier, fonction, grade ou titre et aux bonnes pratiques non discriminatoires quant au genre dans le cadre des communications officielles ou formelles*, Centre de documentation administrative, Secrétariat général, Bruxelles, 14 octobre 2021. Disponible en ligne : https://gallilex.cfwb.be/sites/default/files/imports/49998_000.pdf (consulté le 25 février 2025).

DISTER, Anne, MOREAU, Marie-Louise, « Écrire avec des .e.s : pas si simple. Écriture inclusive et surcharge cognitive », *Circula*, n. 19, 2024, p. 3-35.

DISTER, Anne, MOREAU, Marie-Louise, « Madame l'Administrateur, c'est presque fini. La dénomination des candidates lors des élections : étude diachronique », in : FAGARD, Benjamin, LE TALLEC, Gabrielle, (dir.), *Entre Masculin et Féminin. Français et langues romanes*. Presses Sorbonne Nouvelle, 2021, p. 31-54.

ELMIGER, Daniel, *Collection Guides de langue non sexiste / inclusive, version 3.0*, Université de Genève, Département de langue et littérature allemandes, 2024. https://www.unige.ch/lettres/alman/application/files/2417/1075/6345/2024.03_Leitfadensammlung_V_3.pdf

ELMIGER, Daniel, « Les guides de langue non sexiste / inclusive dans les langues romanes : un genre textuel évolutif », in : FAGARD, Benjamin, LE TALLEC, Gabrielle, (dir.), *Entre Masculin et Féminin. Français et langues romanes*. Presses Sorbonne Nouvelle, 2021, p. 119-136.

ELMIGER, Daniel, SCHAEFFER-LACROIX, Eva, TUNGER, Verena, « La rédaction non sexiste en Suisse : pluralité des discours et des pratiques », in : RABATEL, Alain, ROSIER, Laurence, (dir.), *Les défis de l'écriture inclusive. Le discours et la langue*, *Revue de linguistique française*, n. 11, 2019, p. 125-150.

FAGARD, Benjamin, LE TALLEC, Gabrielle, (dir.), *Entre Masculin et Féminin. Français et langues romanes*. Presses Sorbonne Nouvelle, 2021.

FREY, Tracy, YOUNG, Roxanne K., « Correct and preferred usage », *The AMA Manual of Style: A Guide for Authors and Editors*, 11th edition, Oxford University Press, 2020.

GROUSSIN, Basile, *Résumé des recherches sur l'écriture inclusive* – McConnell Foundation, 2019. <https://mcconnellfoundation.ca/fr/report/resume-des-recherches-sur-lecriture-inclusive/>

LAMI, Fanny, *Le langage inclusif en traduction pragmatique vers le français : Entre « stratégie de piratage » et normalisation d'une pratique*, Mémoire de master, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris 3, 2022.

LIÉNARDY, Cyril, TIBBLIN, Julia, GYGAX, Pascal, SIMON, Anne Catherine, « Écriture inclusive, lisibilité textuelle et représentations mentales », *Discours*, n. 33, 2023.

MANESSE, Danièle, SIOUFFI, Gilles, (dir.), *Le féminin & le masculin dans la langue. L'écriture inclusive en questions*, ESF Sciences Humaines, Paris, 2019.

MEURVILLE, Isabelle, « Une langue rare avec un avenir ? », *Traduire : Revue française de la traduction*, n. 247, 2022, p. 74-80.

RABATEL, Alain, ROSIER, Laurence, (dir.), *Les défis de l'écriture inclusive. Le discours et la langue*, *Revue de linguistique française*, n. 11, 2019.

ROSIER, Laurence, « « Touche pas à ma langue » : réformes, polémiques et violence verbale sur fond d'enjeux idéologique », in : RABATEL, Alain, ROSIER, Laurence, (dir.), *Les défis de l'écriture inclusive. Le discours et la langue*, *Revue de linguistique française*, n. 11, 2019, p. 41-52.

SIMON, Anne Catherine, VANHAL, Clémence, « Renforcement de la féminisation et écriture inclusive : étude sur un corpus de presse et de textes politiques », *Langue française*, n. 215, 3, 2022, p. 81-102.

SIMON, Anne Catherine, VAN RAEMDONCK, Dan, « Politique de féminisation et de non-discrimination des genres en Belgique francophone : retour sur deux décrets (1993 et 2021) », SHS Web of Conferences, EDP Sciences, 2024.

VIENNOT, Éliane, « De la parenthèse au point médian. Des nouveaux habits de l'écriture inclusive et de la malhonnêteté de ses opposant-es », *Travail, genre et sociétés*, n. 47, 2022, p. 165-168.

[1] Voir <https://livre.cfwb.be/index.php?id=127> (consulté le 25 février 2025).

[2] Voir <https://www.rtb.be/article/l-ecriture-inclusive-et-le-point-median-disparaissent-des-textes-officiels-en-wallonie-et-en-fwb-le-paradoxe-11406490> (article RTBF publié le 18 juillet 2024, consulté le 25 février 2025).

[3] Voir <https://www.rtb.be/article/ecriture-inclusive-la-ministre-glatigny-mr-va-interdire-l-usage-du-point-median-dans-les-ecoles-11463024> (article RTBF publié le 13 novembre 2024, consulté le 25 février 2025).

[4] Voir <https://www.inclupedia.eu/point-median-les-points-sur-les-i-ou-pourquoi-interdire-aux-limaces-de-voler/> (consulté le 25 février 2025).

[5] Dans cet article, nous utilisons le terme épïcène *traductaire* pour désigner les traductrices et les traducteurs. Nous observons que ce néologisme est utilisé dans le secteur de la traduction, et l'utilisons ici en raison de sa concision.

[6] Voir également MEURVILLE (2022), pour le point de vue d'une traductrice française.

[7] Voir <https://www.noslangues-ourlanguages.gc.ca/fr/cles-de-la-redaction/ecriture-inclusive-contexte-et-principes> (consulté le 25 février 2025).

[8] Voir <https://www.who.int/news-room/fact-sheets/detail/disability-and-health#:~:text=Key%20facts,earlier%20than%20those%20without%20disabilities> (consulté le 15 novembre 2025).

[9] Voir <https://social.desa.un.org/issues/disability/crpd/convention-on-the-rights-of-persons-with-disabilities-crpd> (consulté le 15 novembre 2025).

[10] Le rapport de l'enquête de marché de la CBTI est disponible en ligne : https://www.cbti-bkvt.org/sdm_downloads/fr-nl-en-de-cbti-bkvt-market-survey-report-2018/ (consulté le 25 février 2025).

Per citare questo articolo:

Héloïse GRENEZ, Marie-Aude LEFER, « L'écriture inclusive en traduction : enquête sur les pratiques de traduction inclusive en Belgique francophone », *Repères DoRiF*, n. 34 – *Inclusion, communication institutionnelle et traduction*, DoRiF Università, Roma, aprile 2026, <https://www.dorif.it/reperes/heloise-grenez-marie-aude-lefer-lecriture-inclusive-en-traduction-enquete-sur-les-pratiques-de-traduction-inclusive-en-belgique-francophone/>

ISSN 2281-3020

Quest'opera è distribuita con Licenza [Creative Commons Attribuzione – Non commerciale – Non opere derivate 3.0 Italia](#).